

Maîtrise d'ouvrage

PROPRIETE DES CONSORTS VAUCLAIR

Département de la Côte d'Or
Commune d'AHUY

Lotissement "Le Clos du Bassin"

Programme des travaux

Date	Indice	Conçu par	Vérifié par	Observations
02.2023	1	VD	TJ	Document original

Dossier : d03606 Responsable du projet : TJ

c:\fileo\production\nongroupe\03606 ahuy ruelle au beau\urbanisme\pam\03606_pa_modif_1.dwg



SELARL MORNAND - JANIN - SCHENIRER - PIERRE

Géomètres Experts Associés
4, Avenue de la Découverte - 21000 DIJON
Téléphone : 03 80 74 11 99
E-mail : contact@mjsp.fr
Internet : https://mjsp.fr



Simon RODOT
ARCHITECTE D.P.L.G.

67 bis, rue de Marseille - 69007 LYON
Téléphone : 04 72 71 78 52 - Télécopie : 04 72 71 79 69
E-mail : simon.rodot@wanadoo.fr

PA8-1M

Demande de Permis d'Aménager **Modificatif**

PROGRAMME DES TRAVAUX

L'aménagement du lotissement « Le Clos du Bassin » sera réalisé en une tranche.

1) **Voirie** (pièce n°8-2)

Voirie existante

Le lotissement « Le Clos du Bassin » sera desservi par la rue des Grands Clos située au Sud du projet.

Voirie projetée

Depuis la rue des Grands crus La voie principale partant de la rue des Grands Clos est destinée à être rétrocedée à la Métropole. Cette voie en impasse se terminera par une placette de retournement de 18.00m de diamètre.

Elle comportera une zone de rencontre pour les véhicules, vélos, piétons en double sens d'une largeur de 5m, accompagnée par une noue paysagère, côté maisons existantes, de largeur variable entre 2.50m et 3.80m.

Des stationnements sont aménagés le long de cette noue, ainsi que sur la placette.

Un accès en concassé de 4.00m de largeur partira de la placette de retournement afin de permettre un accès à un espace-vert communal, à l'Ouest du projet, comprenant la Piscine Romaine. Cet accès sera rétrocedé à la Commune d'AHUY.

De manière plus générale, la géométrie de la voie respecte les rayons de giration des véhicules de secours, et de ramassage des ordures ménagères. Elle sera calibrée en fonction des trafics attendus :

- Voile anti-contaminant si l'état du sol le nécessite.
- Une couche de 40 cm d'épaisseur de graves naturelles 0/80 sous chaussée, stationnements et entrées charretières après compactage et arrosage. (30cm sous trottoir)
- Une couche de 10 cm d'épaisseur de matériaux concassés 0/20 ou 0/31.5 après compactage et arrosage.
- Une couche de finition en béton bitumineux sur chaussée,

Les stationnements seront aménagés en surface semi-perméable.

La chaussée sera délimitée par une bordure T2 le long du mur en pierre (côté Sud) et par des bordures de type P1, le long de la noue, conformément au plan de voirie joint au présent dossier (PA8-2). En limite de lot, un rang d'agglomérés 20x20x40cm sera mis en place.

Le profil en long de la voirie collera au maximum au niveau du terrain naturel existant et toutes les accessibilités seront prises en compte, les cotes précises des profils et fonds de trottoirs seront définies en phase projet et Dossier de Consultation des Entreprises.

Les travaux de voirie s'effectueront en 2 temps :

→ Une phase provisoire comprenant :

- Le terrassement de voirie pour mise à la côte du fond de forme,
- La mise en place des couches de structure,
- Eventuellement la pose d'une couche de finition type bicouche ou grave bitume provisoire.

→ Une phase de finition après l'achèvement des constructions comprenant :

- Pose des bordures,
- Pose des candélabres,
- Réalisation des trottoirs,
- Mise en œuvre des revêtements définitifs,
- Réalisation des espaces verts.

2) Assainissement

Le réseau d'assainissement sera de type séparatif.

Eaux usées (PA8-3)

▪ Réseaux existants

Un réseau Ø200 mm Amiante Ciment est existant dans l'emprise de la rue des Grands Clos. Il existe également un réseau de diamètre 160mm en amiante ciment, entre la rue des Grands Clos et l'entrée du lotissement, sur 50 m, qui récupère le branchement existant du pavillon (AI 714) situé au Nord-Ouest.

▪ Réseaux projetés :

Il a été décidé de ne pas utiliser le réseau existant en amiante ciment de diamètre 160mm, et de créer un nouveau collecteur en PVC CR16 Ø 200 mm, implanté sous l'emprise de la chaussée et raccordé en gravitaire au réseau existant rue des Grands Clos, avec une pente minimum de 1.00%.

Les tampons seront en fonte 400 kN de type « PAMREX ». La mention « E.U. » et/ou « Eaux Usées » devra figurer sur les tampons.

Chaque lot sera équipé d'un branchement particulier comprenant une canalisation PVC de Ø125 mm et d'une boîte de branchement EU avec tampon fonte implantée en domaine privé du lot. L'évacuation vers le collecteur sous chaussée se fera par une pente d'au moins 3%. Le branchement existant de la maison AI 714, située au Nord, sera raccordé au nouveau collecteur avec une nouvelle boîte de branchement.

Une inspection vidéo et un essai d'étanchéité du réseau seront réalisés dès la fin des travaux d'assainissement. Ceux-ci seront réalisés à la charge de l'aménageur, par l'entreprise ayant réalisé les travaux d'assainissement.

Chaque acquéreur de lot devra faire contrôler son branchement d'eaux usées conformément au cahier des charges du service assainissement de la métropole.

Les travaux d'assainissement eaux usées comprendront :

- La réalisation des tranchées,
- La confection des lits de pose en sable,
- La pose des canalisations E.U. et des branchements,
- La pose de la station de refoulement et de la conduite de refoulement,
- Les raccordements des branchements au réseau par des culottes,
- Le remblaiement des tranchées,
- La réalisation des regards de visite E.U.,
- La pose des boîtes de branchement pour E.U.

Eaux pluviales (pièce n°8-3)

▪ Réseaux existants

Il existe un réseau sous l'emprise de la rue des Grands Clos.

▪ Réseaux projetés :

La grille existante à l'entrée de la nouvelle voie sera déplacée côté Sud, en dehors du carrefour. Les eaux pluviales de l'opération seront infiltrées sur place.

Les eaux de ruissellement des voiries seront évacuées dans les noues qui seront aménagées pour assurer l'infiltration au moyen de tranchées drainantes.

Les noues participent fortement au plan de composition des espaces public et permettent en outre :

- De participer à la gestion quantitative des pluies courantes, en ralentissant les écoulements, en infiltrant les eaux sur toute leur longueur et en constituant de petites rétentions régulièrement réparties, dont l'évacuation se fait par infiltration,
- De fixer, par décantation tout au long du chemin de l'eau, les matières en suspension,
- De traiter qualitativement les principaux polluants, par le rôle épurateur des végétaux plantés, par l'activité de la microfaune naturellement présente dans le sol et également par la structure même de ces noues (géotextile, lit de sable épurateur...)

Les eaux pluviales des lots seront infiltrées à la parcelle par des dispositifs à charge des acquéreurs de lots.

Un puits perdu est créé dans l'emprise de l'accès au bassin.

3) Eau Potable (pièce n°8-3)

▪ Réseaux existants

Actuellement, il existe un réseau d'eau potable en Fonte ductile Ø150 mm sous l'emprise de la rue des Grands Clos.

▪ Réseaux projetés :

Le réseau projeté comprendra une canalisation Fonte de Ø80 mm sous l'emprise de la voirie, avec une vanne de sectionnement à l'entrée et une purge en extrémité, tel que figuré au plan des réseaux (PA8-3M).

La défense incendie sera assurée par le poteau incendie existant qui se trouve à l'entrée du lotissement. Chacun des lots et les futures constructions seront ainsi situés à une distance inférieure à 200m de ce poteau incendie.

Les branchements particuliers comporteront une canalisation en polyéthylène et un regard de comptage implanté à environ 1,00 m à l'intérieur de la parcelle.

La pose des regards compteur du type Hydroméca sera réalisée à la charge de l'aménageur. Les diamètres des branchements particuliers seront réalisés en 19/25mm.

Les travaux comprendront :

- La réalisation des tranchées,
- Le lit de pose,
- La pose des canalisations et des branchements,
- La mise en place du robinet vanne et des accessoires nécessaires au raccordement,
- Les butées,
- Le remblaiement de la tranchée, la pose d'un grillage avertisseur,

4) Electricité (pièce n°8-4)

➤ Electricité

▪ Réseaux existants

Un réseau basse tension est existant sous la rue des Grands Clos au droit de l'opération.

▪ Réseaux projetés :

Les détails des travaux nécessaires seront définis en phase projet et Dossier de Consultation des Entreprises sous réserve des préconisations et recommandations du concessionnaire du réseau électrique.

Chaque lot sera desservi par un câble basse tension situé sous trottoir, jusqu'à un coffret de distribution en façade de lot.

- Gaz : Le lotissement ne sera pas raccordé en gaz

5) Télécommunication (pièce n°8-4)

▪ Réseaux existants

Un réseau souterrain existe sur la rue des Grands Clos, côté opération.

▪ Réseaux projetés :

Le réseau projeté sera raccordé au réseau existant et sera constitué de fourreaux 42/45 dans lesquels passeront les câbles posés par les exploitants. Des chambres de tirage permettront la mise en place des câbles.

Un fourreau supplémentaire sera mis à disposition par l'aménageur, pour la collectivité dans le but de raccorder la fibre optique.

Chaque lot sera raccordé par le biais d'un regard béton 30 cm x 30 cm.

Les travaux comprendront :

- La réalisation des tranchées,
- La confection d'un lit de pose en sable,
- La pose des fourreaux,
- Le remblaiement des tranchées et la pose d'un grillage avertisseur,
- La réalisation des chambres de tirage,
- La pose des regards particuliers 30x30,
- Le raccordement des fourreaux au réseau existant,
- Le raccordement des regards particuliers au réseau créé.

6) Eclairage public

▪ Réseaux existants

Un réseau et des candélabres existent rue des Grands Clos.

▪ Réseaux projetés :

Un nouveau réseau éclairage sera raccordé au réseau existant. Il comprendra des candélabres alimentés par un réseau souterrain enterré posé sous fourreaux T.P.C. Ø 63mm. Une mise à la terre de chaque candélabre sera réalisée et la conformité du réseau sera contrôlée avant la mise en service.

Le choix du matériel se fera en accord avec la collectivité. Une étude d'éclairage sera réalisée afin d'optimiser l'éclairage en fonction des largeurs de rues, des cheminements et de la végétation.

Les travaux comprendront :

- La réalisation des tranchées,
- Le lit de pose, la pose des fourreaux, le tirage des câbles,
- La mise à la terre de l'installation,
- Le remblaiement des tranchées et la pose de grillage avertisseur,
- La réalisation des massifs d'ancrage, la pose des candélabres,
- Les raccordements électriques,

- Le contrôle de conformité.

7) Espaces verts

Les travaux comprendront :

- La mise en place, dans les noues, des terres végétales préalablement décapées,
- La mise en œuvre des noues plantées dont le traitement sera composé de surfaces engazonnées, de graminées de zones humides, d'arbustes adaptés à la présence d'eau. Une attention particulière sera apportée au choix des végétaux dans l'aménagement des noues afin de faciliter l'entretien de ces noues par la collectivité,
- L'engazonnement des surfaces libres.